# L’islamiste Farouk Ben Abbes reçoit un trop-perçu de 15.000 euros (MàJ : interview de l’avocat)

19/08/2016 à 15h15




## Addendum :

**Farouk Ben Abbes, connu pour son affiliation à la mouvance islamiste radicale a bénéficié d’un trop plein d’indemnisation par l’administration française : elle a versé par erreur un trop perçu de 15 000 euros à cet islamiste assigné à résidence en compensation d’une détention provisoire non justifiée. Son avocat répond aux questions d’iTELE.**

L’administration a versé par erreur un trop perçu de 15 000 euros à cet islamiste assigné à résidence en compensation d’une détention provisoire non justifiée.

(…) Le Parisien

---

**Farouk Ben Abbes, mis en cause dans un projet d’attentat, a**

**reçu 6 000 € après un non-lieu, au titre du préjudice moral, pour trois mois de détention provisoire. La décision fait grincer des dents les très rares magistrats et policiers spécialisés dans la confidence. L'Etat a été contraint d'indemniser l'islamiste Farouk Ben Abbes « pour préjudice moral » en contrepartie d'une détention provisoire de trois mois.**

Cet homme de 31 ans, de nationalité belge et tunisienne, est actuellement assigné à résidence à Toulouse (Haute-Garonne), contraint à un pointage régulier au commissariat central de la ville, compte tenu de sa dangerosité supposée.

Ben Abbes, figure de l'islam radical, est un ami intime de Fabien Clain, l'homme qui a revendiqué les attentats du 13 novembre dans un message audio. Il est soupçonné d'avoir frayé avec une filiale d'Al-Qaïda entre Gaza et l'Egypte. Son nom est par ailleurs cité dans l'enquête sur l'attentat qui a coûté la vie à une adolescente française, Cécile Vannier, le 22 février 2009 au Caire, même s'il n'est pas poursuivi. Lui dément toute implication.

Son indemnisation est l'aboutissement d'un recours pour une détention injustifiée de « deux mois et vingt-cinq jours » entre 2010 et 2011. A cette époque, Farouk Ben Abbes est mis en examen dans le cadre d'un premier projet d'attentat contre le Bataclan, notamment sur la foi d'informations venues des services égyptiens.[…]

Quoi qu'il en soit, cette offensive judiciaire contre l'Etat français pourrait montrer la voie à d'autres islamistes dans un contexte où les procédures antiterroristes se multiplient.

(…) Le Parisien